

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMBÉRY, le 3 octobre 2025

COLLÈGES

Le Département maintient un cap fort pour le budget de fonctionnement des collèges.

Les 38 Conseillers départementaux ont voté, ce vendredi 3 octobre en session plénière, le budget de fonctionnement des 46 collèges publics et privés de Savoie pour l'année 2026. Avec 7,7 M€, cette enveloppe ambitieuse reflète la volonté du Département de préserver un cadre éducatif de qualité. Partenaire clef des collèges aux côtés des services de l'Éducation nationale, la collectivité assure le fonctionnement, l'entretien, la rénovation, l'équipement des bâtiments ainsi que la restauration scolaire des 15 000 élèves demi-pensionnaires et internes. L'analyse des comptes financiers des établissements en mai 2025 a confirmé leur bonne santé financière. Le budget 2026 est maintenu à un haut niveau pour une gestion durable et responsable des établissements et pour des repas sains, équilibrés et accessibles à tous les collégiens.

Une dotation de 5,7 M€ pour les 38 collèges publics :

- **4,1 M€** pour couvrir les frais de fluides énergétiques, l'entretien des bâtiments, les fournitures administratives et autres charges de fonctionnement. Cette dotation a été évaluée sur la base des dépenses constatées en 2024, conformément à la méthode de calcul utilisée par la Chambre régionale des comptes, et après des échanges avec la majorité des établissements ;
- **1 M€** pour aider de manière ponctuelle les collèges qui auraient des difficultés à régler les factures de fluides ;
- **235 000 €** dédiés à l'hébergement et à la restauration avec un focus sur les produits locaux et bio dans le cadre de la loi EGAlim et des actions du Département en faveur des circuits courts ;
- **210 000 €** pour la petite maintenance et l'entretien du patrimoine ;
- **25 000 €** pour financer les déplacements des collégiens sur des projets de découverte du monde de l'entreprise ou de la culture ;
- **22 000 €** pour les frais d'adhésion et le fonctionnement du logiciel de vie scolaire à savoir l'espace numérique de travail (ENT) *maclasseensavoie.fr* ;
- **10 000 €** pour la participation à l'organisation du forum des métiers organisé par la communauté d'agglomération Arlysère ;
- **7 350 €** pour déployer le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle après un expérimentation menée en 2024 sur quelques collèges.

À noter que cette dotation vient s'ajouter aux 15 M€ de dépenses de personnels techniques qui sont intégralement prises en charge par le Département ainsi qu'à l'enveloppe dédiée à la préparation des 15 000 repas quotidiens. Pour rappel, le tarif de la restauration scolaire

CONTACT PRESSE

Département Savoie • Nacima Yakouben • 06 07 56 73 19 • nacima.yakouben@savoie.fr

demeure attractif pour les parents à savoir 3€20 sur un prix de revient de 10€ par repas. Les autres crédits en faveur des collèges et des collégiens seront votés lors du budget primitif en décembre prochain (carte Okay Savoie, plans sport et culture, investissements dans les bâtiments, crédits pour l'équipement numérique...)

Une dotation de 2 M€ pour les 8 collèges privés dont les classes sont sous contrat d'association avec l'État :

- **1 M€** pour l'entretien des locaux, les frais de fluides énergétiques ou encore les frais d'accès à Internet ;
- **886 000 €** pour la rémunération des personnels d'entretien et de service ;
- **4 000 €** pour les frais d'adhésion et le fonctionnement du logiciel de vie scolaire à savoir l'espace numérique de travail (ENT) *maclasseensavoie.fr* ;
- **3 000 €** pour les déplacements des collégiens sur des projets de découverte du monde de l'entreprise ou de la culture ;
- **800 €** pour l'approvisionnement des distributeurs de protections périodiques dans le cadre du déploiement de la lutte contre la précarité menstruelle.

Cette dotation est calculée en respectant strictement la formule prévue par la loi Falloux, formule indexée sur les dépenses de la collectivité pour ses collèges publics : quand les dépenses pour les collèges publics augmentent, les dépenses pour les collèges privés augmentent, et réciproquement, sans pouvoir d'intervention de la collectivité dans un sens ou dans un autre.

Nathalie Schmitt, Vice-présidente du Conseil départemental de la Savoie déléguée à la jeunesse et aux collèges : « Pour 2026, malgré les contraintes budgétaires, nous sommes fiers de ne pas diminuer la participation départementale aux dépenses de fonctionnement des collèges. Ce choix fort pour le Département s'explique par notre volonté d'offrir aux jeunes collégiens savoyards un cadre éducatif propice à leur épanouissement. »

En chiffres :

- **38** collèges publics et **8** collèges privés
- **21 000** collégiens
- **15 000** élèves $\frac{1}{2}$ pensionnaires ou internes
- Près de **2 millions** de repas servis chaque année
- **7,7 M€** fléchés pour 2026 au titre des dotations de fonctionnement pour les collèges publics et privés
- **235 M€** d'investissement mobilisés depuis 2018 et sur 10 ans pour la restructuration et la construction de collèges
- **3,4 M€** pour la construction de l'atelier culinaire départemental de Maurienne
- **1 M€** votés pour améliorer la desserte cyclable des collèges dont 305 000 € en 2025 et 375 000 € pour les abris vélos dans le cadre du Plan vélo collège.